

COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le 28 juin à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL de LACHELLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal SERET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en service : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2013

Etaient présents : MM. SÉRET – LOUVET – RUGGERI – CLAUD – ESCANDE MAYEUR – CHARNOTET – GUIDET – BARIL- RENAULT
Mmes OSSELIN – MERCIER – TENART

Absents : M. MOURET

Secrétaire de séance : M. CLAUD

Acquisition / Division partie parcelle A 449

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de division de la propriété de Mme Pihen Laurette.

Compte tenu de la proximité immédiate des installations sportives Monsieur Le Maire préconise d'acquérir une partie de la parcelle A 449, la superficie retenue pour cette acquisition est de 168 m² au prix de 89 € le m².

La Commune prendra à sa charge l'accessibilité de la parcelle A 449 pour la superficie restante.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** cette acquisition au prix de 89 € le m² tout frais de géomètre à la charge de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD notaire de la Commune à rédiger l'acte correspondant.

Vente d'un terrain communal composé de la parcelle ZK 133

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Mr et Mme BETTE d'acquérir le terrain communal composé de la parcelle ZK 133 située Chemin derrière les Haies d'une contenance totale de 942 m² pour le prix de 115 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la vente du terrain communal composé de la parcelle ZK 133 d'une superficie de 942 m² pour un montant de 115 000 € payable à la signature de l'acte.
- Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement, la commune n'est pas assujettie à la TVA.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

- De charger Maître DENEUFBOURG-BERARD Notaire de la commune à rédiger l'acte, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DONNER** leur accord pour la vente de la parcelle ZK 133 à Mr et Mme BETTE au prix de 115 000 €.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD Notaire de la commune à rédiger l'acte correspondant.

Nouveaux tarifs pour la cantine et le périscolaire à compter du 3 septembre 2013

Monsieur Guidet rapporteur de la Commission école nous donne le compte-rendu de la dernière réunion du 25 juin 2013 et propose au Conseil Municipal d'accepter les nouveaux tarifs périscolaires et cantines, tels que définis ci-après.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la mise en place des nouveaux tarifs à la rentrée 2013 – 2014.

Tranches de revenus mensuels	Nombre d'enfants	Participation familiale par jour par enfant Lachellois		
		Garderie du matin 7h45/8h35	CANTINE	Etude Surveillée Garderie du soir 16h30/18h00
TARIF 1 Moins de-1059,17 €	1er enfant	1,70	4,40	2,50
	2ème enfant	1,20	3,40	1,80
	3ème enfant	0,00	2,40	0,00
TARIF 2 De 1059,18 € à 1588,72 €	1er enfant	2,00	4,90	3,10
	2ème enfant	1,50	3,90	2,40
	3ème enfant	0,00	2,90	0,00
TARIF 3 De 1588,73 € à 2294,85€	1er enfant	2,20	5,40	3,40
	2ème enfant	1,70	4,40	2,70
	3ème enfant	0,00	3,40	0,00
TARIF 4 Plus de 2294,85€	1er enfant	2,50	6,00	3,70
	2ème enfant	2,00	5,00	3,00
	3ème enfant	0,00	4,00	0,00
FREQUENTATION OCCASIONNELLE	TARIF UNIQUE	4,00	7,00	5,00

Tarif de la piscine pour la saison 2013 - 2014

En prévision de la nouvelle saison piscine, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Entrée adulte : 3 €
- Entrée enfant : 1.50 €
- Carte adulte (12 entrées) : 30 €
- Carte enfant (12 entrées) : 15 €
- Entrée visiteur : 1 €
- Carte aquagym annuelle : 140 € pour 1 séance par semaine
- Carte aquagym annuelle : 210 € pour 2 séances par semaine
- Carte aquagym annuelle avec abdos fessiers : 170 € pour 1 séance par semaine
- Carte aquagym annuelle avec abdos fessiers : 270 € pour 2 séances par semaine
- Carte aquagym annuelle : 250 € pour 1 séance normale + 1 séance avec abdos fessiers/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Vente de 5 hectares de terres à Mr Hubert BOULOUIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Mr Hubert BOULOUIS d'acquérir la parcelle ZA 106 en partie pour une superficie de 5 hectares au prix de 6000 € l'hectare, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diviser la parcelle en deux (voir le plan ci-joint).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la division parcellaire ZA 106, frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- **D'APPROUVER** la vente de 5 hectares au prix de 6000 € l'hectare à Mr Hubert BOULOUIS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD Notaire de la commune à rédiger l'acte correspondant.

Vente de l'immeuble 3 Impasse de la Cavée

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la modification n°3 du POS relative à la parcelle ZAE n°133 devenue UB du P.O.S, il convient de concrétiser la vente de l'immeuble d'habitation situé sur cette parcelle au n°3 Impasse de la Cavée.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle au prix de 158 400 € à Mr De ARAUJO.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD notaire de la Commune à rédiger l'acte correspondant.

Le Maire
Pascal Séret



Le secrétaire de séance
Bernard Claux

Tarif de la piscine pour la saison 2013 - 2014

En prévision de la nouvelle saison piscine, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Entrée adulte : 3 €
- Entrée enfant : 1.50 €
- Carte adulte (12 entrées) : 30 €
- Carte enfant (12 entrées) : 15 €
- Entrée visiteur : 1 €
- Carte aquagym annuelle : 140 € pour 1 séance par semaine
- Carte aquagym annuelle : 210 € pour 2 séances par semaine
- Carte aquagym annuelle avec abdos fessiers : 170 € pour 1 séance par semaine
- Carte aquagym annuelle avec abdos fessiers : 270 € pour 2 séances par semaine
- Carte aquagym annuelle : 250 € pour 1 séance normale + 1 séance avec abdos fessiers/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Vente de 5 hectares de terres à Mr Hubert BOULOUIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Mr Hubert BOULOUIS d'acquérir la parcelle ZA 106 en partie pour une superficie de 5 hectares au prix de 6000 € l'hectare, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diviser la parcelle en deux (voir le plan ci-joint).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la division parcellaire ZA 106, frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- **D'APPROUVER** la vente de 5 hectares au prix de 6000 € l'hectare à Mr Hubert BOULOUIS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD Notaire de la commune à rédiger l'acte correspondant.

Vente de l'immeuble 3 Impasse de la Cavée

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la modification n°3 du POS relative à la parcelle ZAE n°133 devenue UB du P.O.S, il convient de concrétiser la vente de l'immeuble d'habitation situé sur cette parcelle au n°3 Impasse de la Cavée.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la vente de la parcelle au prix de 158 400 € à Mr De ARAUJO.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.
- **DE CHARGER** Maître DENEUFBOURG – BERARD notaire de la Commune à rédiger l'acte correspondant.

Le Maire
Pascal Séret



Le secrétaire de séance
Bernard Claux

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Claux", written over a horizontal line.